

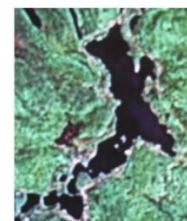
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Saviez-vous que ? Propulsion des embarcations



Les propriétaires membres de l'association du lac Long ont résolument adopté en assemblées générales, et ce à l'unanimité, des règles et bonnes pratiques limitant l'utilisation des moteurs utilisés sur les embarcations admises au lac Long.

Les différentes mesures adoptées lors de différentes assemblées générales (AGA) se résument comme suit :

Dates de l'AGA	Restrictions adoptées
26 juin 1982	Moteurs électriques seulement (dûment appuyée par la réglementation de municipalité de St-Élie-de-Caxton – règlements 96 A et 96 B)
22 août 2020	Limite de vitesse à 15 km/h
14 juin 2025	Limite de puissance des moteurs à propulsion électrique à 75 lb de poussée (Équivalence : 1,4 kW ou 2 HP)

Toutes ces restrictions mises en place sont à respecter et à appliquer comme [code de vie](#) par tous les plaisanciers au lac.

Elles sont destinées à assurer et maintenir la quiétude et la sécurité en plus de contribuer aux efforts de sauvegarde de notre milieu aquatique (faune et flore) et de la qualité de l'eau de notre lac.

Votre conseil d'administration